



## Gratification pour un stage de plus de 2 mois

Par **brune89**, le **26/07/2013** à **19:17**

bonjour, ma fille, lycéenne, a effectué un stage de plus de 2 mois dans la même entreprise au cours de son année scolaire. Peut-elle prétendre à la gratification de 436,00 euros par mois, due obligatoirement par l'employeur pour un stage de plus de 2 mois consécutifs ou non ou est-ce réservé uniquement aux étudiants ?  
merci

Par **P.M.**, le **27/07/2013** à **11:45**

Bonjour,  
Une convention a dû être signée avec l'établissement d'enseignement et normalement la lycéenne a droit à la gratification puisque cela s'inscrit dans son cursus pédagogique...

Par **pepelle**, le **27/07/2013** à **17:25**

Bonjour  
Vous indiquez que votre fille est lycéenne . Les seuls élèves lycéens effectuant des stages sont les élèves de bac pro ou BEP CAP. Or, pour ces examens, la durée de stage sur trois ans ( bac pro) est de 22 semaines. Donc il est impossible de dépasser 2 mois de stage dans l'année scolaire...  
Pourriez vous donc donner plus d'explication sur le cas de votre fille ?